

**Rapport de la commission chargée de l'étude
du préavis N° 25/2024**

**Dépassement du crédit d'étude relatif au préavis 50/2020
Pour le réaménagement du contournement de Cheseaux, par l'insertion d'une voie bus sur la
route de Genève et la création d'un cheminement de mobilité douce entre la route de Genève
et le chemin de Sorécot**

Composition de la commission :

- Mme HEGY Séverine – Présidente
- M. CHEVALIER Pierre-Alain
- M. HUMBERT Joël
- Mme CHISHOLM Helen
- M. VANEY Patrick - rapporteur

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

A l'invitation de la Municipalité, représentée par M. Etienne Fleury, Syndic, la commission s'est réunie le mercredi 31 janvier 2024 à la Maison de Commune.

Lors de cette réunion, M. le Syndic a présenté et commenté le préavis, le contexte et les enjeux de celui-ci. Il a par la suite répondu à nos questions et fourni les compléments d'information demandés par la commission. Nous l'en remercions. Le présent rapport a été finalisé par échanges de courriels.

Remarques préliminaires

Suite au préavis 50/2020 (réaménagement du contournement de Cheseaux, dont le contenu est rappelé dans le présent préavis), le besoin d'une étude complémentaire a été identifié. La DGMR, en tant que chef de projet, a soumis le projet en consultation aux différents acteurs cantonaux. Au vu de la nature des routes transformées (fort trafic), la DGE a identifié qu'il était nécessaire de se conformer aux nouvelles normes en vigueur, c'est-à-dire de traiter les eaux issues de la chaussée. Ceci sera adressé par la réalisation d'un bassin de traitement des eaux. Différentes solutions ont été envisagées. L'emplacement prévu pour ce bassin a été choisi et les propriétaires ont donné leur accord.

Observations de la commission

La commission fait les observations suivantes :

- Les montants du crédit d'étude supplémentaire sont répartis selon la convention initiale du projet entre la Commune (20%) et le Canton (80%).
- La solution permettra d'adresser le traitement des secteurs 1 (route cantonale) et 2 (route cantonale à la charge de la commune), tel que décrit dans le préavis. Ceci permet d'avoir une solution unique.

- Par souci de transparence, la Municipalité a pris la décision de présenter ce préavis plutôt que d'assumer ce surcoût en frais de fonctionnement, comme l'aurait permis le montant (hors divers et imprévus). La commission approuve cette démarche.
- De nombreuses discussions ont eu lieu avec les intervenants pour déterminer l'endroit idéal du bassin.

Conclusions

Au vu du préavis présenté et des éléments qui précèdent, c'est à l'unanimité que la commission vous recommande d'accepter le préavis 25/2024, soit:

- d'autoriser la Municipalité à engager les prestations nécessaires au développement du projet jusqu'à et y compris la procédure d'appel d'offres pour la réalisation pour le réaménagement du contournement de Cheseaux, par l'insertion d'une voie bus sur la route de Genève et la création d'un cheminement de mobilité douce entre la route de Genève et le chemin de Sorécot.
- d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire CHF 55'000.00 TTC pour financer les études y relatives.
- de financer cette opération par la trésorerie courante
- de donner décharge à la commission de son mandat.

Au nom de la commission :

M. CHEVALIER Pierre-Alain

M. HUMBERT Joël

Mme CHISHOLM Helen

Mme HEGY Séverine – Présidente



M. VANEY Patrick – rapporteur



Cheseaux, le 04 février 2024